

## Axe 2-10 Participation aux instances représentatives et décisionnelles de la pharmacie

### Type d'action :

Action de Démarches collectives sur un territoire

### Critères de validation de l'action :

- Participation aux travaux relatifs à l'exercice professionnel des structures listées ci-dessous, dans le cadre du conseil d'administration du CNP Pharmacie ou du bureau national de :
  - l'Ordre national des pharmaciens
  - l'Académie de pharmacie
  - Syndicats représentatifs auprès du ministère de la Santé
  - Sociétés savantes pharmaceutiques ou médicales
- Agences intervenant dans le domaine de la santé et Agences européennes, notamment
  - ANSM, ASN, HAS, INCa, ANAP...
  - CNOP (Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens),
  - CNP,
  - CPP (Comité de Protection des Personnes),
  - Instituts de recherche,
  - Ministère de la Santé,
  - Sociétés savantes

### Labellisation :

Labellisation de fait

### Traçabilité de l'action et SI :

Télécharger sur le site de la certification l'attestation du président de la structure

### Références de l'action :

- HAS :
- Réglementaire :
- Autres :

### Périoricité :

1 maximum par période de certification

### Catalogue :

Site CNP Pharmacie (pour la liste des structures et fonctions concernées)